



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

Dépôt public

(à l'intention des propriétaires et bénéficiaires concernés)

Remaniement de terrains à bâtir "Fin des Crêts Ouest"

Conformément à l'article 13, alinéa 3 du décret sur le remaniement de terrains à bâtir du 12 février 1985, le conseil municipal dépose publiquement les documents de base pour le remaniement de terrains à bâtir "Fin des Crêts Ouest".

Les documents de base comprennent le rapport sur le remaniement de terrains à bâtir "Fin des Crêts Ouest" et le plan du périmètre de remaniement du 10.11.2010 avec la désignation des biens-fonds concernés (ancien état).

Les documents de base seront déposés pendant 30 jours,

du mercredi 26 janvier au jeudi 24 février 2011 inclusivement

au secrétariat municipal de Sonceboz-Sombeval, pendant les heures d'ouverture habituelles.

Durant le délai de mise à l'enquête publique, les objections et les propositions, faites par écrit et dûment motivées, doivent être adressées au secrétariat municipal à 2605 Sonceboz-Sombeval.

2605 Sonceboz-Sombeval, le 24 janvier 2011

Le Conseil Municipal